

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 15 août 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-02-18/A-00255 et D08-02-18/A-00256  
**Propriétaire(s) :** 2409908 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 10, (12), avenue Leaver  
**Quartier :** 9 - Knoxdale-Merivale  
**Description officielle :** lot 27, plan enr. 303943  
**Zonage :** R1F  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation D08-01-18/B-00267 et D08-01-18/B-00268 qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. La propriétaire souhaite construire une nouvelle maison isolée de plain-pied sur une parcelle et une nouvelle maison isolée de deux étages sur l'autre parcelle, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La maison existante sera démolie.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

A-00255 : 10, avenue Leaver, partie 1 du plan 4R préliminaire joint aux demandes, maison isolée de plain-pied proposée

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 16,76 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 19,5 mètres.

A-00256 : 12, avenue Leaver, partie 2 du plan soumis, maison isolée de deux étages

- b) Permettre la réduction de la largeur du lot à 13,72 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 19,5 mètres.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation connexes précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.